



KPMG SA
41 rue de la Milletière
CA Aéronef - Bât F - BP 79737
37097 Tours

La Cité des Formations

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
La Cité des Formations
8 Allée Roger Lecotté 37100 TOURS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
41 rue de la Milletière
CA Aéronef - Bât F - BP 79737
37097 Tours

La Cité des Formations

8 Allée Roger Lecotté 37100 TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association La Cité des Formations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Cité des Formations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la facturation des contrats d'apprentissage aux Opérateurs de Compétences (OPCO) et leur traitement à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

La Cité des Formations

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 8 juillet 2024

KPMG SA



08/07/2024 16:48

Signé par **Alexis Cartier**

Alexis Cartier

Associé

BILAN AU 31/12/2023

		ACTIF	Exercice 2023			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31 décembre 2022
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			-	-
		Frais de recherche et développement			-	-
		Concessions, brevets et droits similaires (205 - 2805)	113 350	99 265	14 085	18 616
		Droits au bail			-	-
		Autres immobilisations incorporelles			-	-
	Avances et acomptes	11 192		11 192	-	
	TOTAL	124 542	99 265	25 278	18 616	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains (211 - 212 - 2811 - 2812)			-	-
		Constructions (213 - 214 - 2813 - 2814)	468 567	466 492	2 075	3 136
		Constructions sur sol d'autrui			-	-
Inst. techniques, mat. out. industriels (215 - 2815)		2 540 212	1 949 755	590 457	515 042	
Autres immobilisations corporelles (216 - 218 - 2818)		1 963 537	1 235 138	728 399	619 202	
Immobilisations en cours (231 - 2931)				-	8 367	
Avances et acomptes				-	-	
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés (24)				-	-	
TOTAL	4 972 317	3 651 385	1 320 931	1 145 748		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations			-	-	
	Créances rattachées à des participations			-	-	
	Autres titres immobilisés			-	-	
	Prêts (274 - 2974)			-	-	
	Autres immobilisations financières (275 - 276 - 2975 - 2976)			-	2 700	
TOTAL	-	-	-	2 700		
Total de l'actif immobilisé (T1)		5 096 859	3 750 650	1 346 209	1 167 064	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnement (31 - 32 - 391 - 392)	8 614	-	8 614	13 827
		En cours de production de biens			-	-
		En cours de production de services			-	-
		Produits intermédiaires et finis			-	-
		Marchandises			-	-
	TOTAL	8 614	-	8 614	13 827	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes (4091)				
		Fournisseurs débiteurs (40)	45 700		45 700	41 715
		Créances clients, usagers et comptes rattachés (41)	1 680 400	-	1 680 400	2 975 273
		Créances reçues par legs ou donations (461)			-	-
Personnel et comptes rattachés (42)				-	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)				-	178	
Subv Région, Etat et Autres collectivités publiques (44)		158 146	33 213	124 933	248 800	
Débiteurs divers (46)	173 529	-	173 529	149 309		
TOTAL	2 057 775	33 213	2 024 562	3 415 276		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (50)	1 500 000	-	1 500 000	-	
	Disponibilités (51 - 53)	3 354 453	-	3 354 453	3 075 991	
TOTAL	4 854 453	-	4 854 453	3 075 991		
		Charges constatées d'avance (486 - 487)	65 110		65 110	48 156
		Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance (T2)	6 985 951	33 213	6 952 738	6 553 249
		Charges à répartir sur plusieurs exercices			-	-
		Primes de remboursement			-	-
		Total (T3)	-	-	-	-
RESULTAT A RECYCLER	Déficit gest. convent. en attente contr.		-	-	-	-
	Déficit gest. convent. en attente imput.		-	-	-	-
		TOTAL	-	-	-	-
		TOTAL DE L'ACTIF (T1+T2+T3)	12 082 810 €	3 783 862 €	8 298 948 €	7 720 314 €



BILAN AU 31/12/2023

PASSIF		Exercice 2 023	Exercice 2 022
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires (1021 1022 10231)	47 335	47 335
	Fonds propres complémentaires (10232- 1024)		
	Fonds associatif avec droit de reprise		
	Fonds statutaires (1032)	27 767	27 767
	Fonds statutaires complémentaires (1034)		
	Ecarts de réévaluation (105)		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles (1062 1063 1064)		
	Réserves pour projet de l'entité (1068)	4 500 000	3 000 000
Autres réserves	979 462	575 587	
Report à nouveau (11)			
Excédent ou déficit de l'exercice (12)	466 430	1 903 875	
	Situation nette	6 020 994	5 554 565
Fonds propres consommables (108)			
Subventions d'investissement (13)	782 009	810 883	
Provisions réglementées (14)			
	TOTAL 1	6 603 003	6 365 447
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés aux legs ou donations (191)		
	Fonds dédiés (198)		
	TOTAL 2		
PROV.	Provisions pour risques (151)	38 139	18 496
	Provisions pour charges (153 - 155 - -157 - 158)	158 070	157 140
	TOTAL 3	196 209	175 636
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires (163)		
	Emprunts auprès des établissements de crédit (164 - 16884 - 51)		
	Emprunts et dettes financières divers (16 - 17 - 426 - 451 - 455 - 458 - 52)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (40 sauf 404)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (40 sauf 404)	99 924	164 983
	Dettes fiscales et sociales		
	Personnel et comptes rattachés (42)	379 929	246 880
	Sécurité sociale et organismes sociaux (43)	394 527	299 684
	Région subvention conventionnelle (44)	3 500	3 000
Impôts, taxes et versements assimilés (447)	21 444	6 008	
Taxe d'apprentissage (44)	78 164	78 164	
Autres dettes			
Créditeurs divers (46 et 411)	75 523	59 511	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (404)			
	TOTAL	1 053 012	858 231
	produits constatés d'avance (487)	246 725	320 999
	Total des dettes et des produits constatés d'avance 3	1 299 736	1 179 231
	Ecart de conversion passif (477)		
	Exédent de gestion conventionnée en attente de contrôle (487121 - 487122)		
	Exédent de gestion conventionnée en attente d'imputation (487111 - 487112)		
	TOTAL		
TOTAL	TOTAL DU PASSIF	8 298 948	7 720 314

COMPTE DE RESULTAT

Période de l'exercice : 01/01/23 au 31/12/2023		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations (756)		
	Vente de biens et de service		
	-Biens (701 - 702 - 703 - 709 - 77201)	187 616	136 556
	-Services (704 - 705 - 706 - 708)	7 015 175	7 337 161
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation (73-74 - 7724)	60 905	96 988
	Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable (753)		
	Ressources liées à la générosité du public contributions financières (755)	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges(781-791)	58 455	106 338	
Utilisations de fonds dédiés (7894 - 7895 - 7896)			
Autres produits (751 - 752 - 753 - 757-758 - 7581)		-	
TOTAL	7 322 151	7 677 042	
CHARGES D'EXPLOITATION	Marchandises :		
	*Achats (607)		
	*Variations de stocks (603)		
	Matières premières et autres approvisionnements :		
	*Achats (601+602+606)	836 429	748 134
	*Variations de stocks	5 213	3 806
	Autres achats et charges externes (61- 62)	857 140	810 266
	Aides financières (657)		
	Impôts, taxes et versements assimilés (631- 633 - 635 - 637)	180 787	144 584
	Salaires et traitements (641 - 649 - 67241)	3 509 314	2 883 440
	Charges sociales (645 - 647 -648 - 67245)	1 293 477	1 129 410
	Dotations d'exploitation *sur immobilisations : amortissements(6811-6812) : provisions (6816)	240 346	184 490
	*sur actif circulant (6817)	33 213	
	*pour risques et charges de l'exploitant (6815)	39 069	-
	*pour risques et charges exceptionnelles (6855)		
Report en fonds dédiés (6894 - 6895-6896)			
Autres charges (651 - 654 - 658 -67258)	2 731	3 413	
TOTAL	6 997 720	5 899 930	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(A) 324 431	1 777 112
	Excédents attribués ou déficits transférés	(B) -	-
	Déficits supportés ou excédents transférés	(C) -	-
PRODUITS	Produits financiers de participations		
	Prod. financiers d'autres V.M.P et créances d'actif immobilier		
	Autres intérêts et produits assimilés	62 457	13 330
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (767)		
TOTAL	62 457	13 330	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées (661 - 664 - 665 - 668 - 67261)	-	-
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	-	-	
RESULTAT FINANCIER		(D) 62 457	13 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (=A+B-C+D)		(E) 386 888	1 790 442
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion (771 - 772)	15 114	16 467
	Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 - 777 - 778)	153 305	138 698
	Reprises sur provisions et transferts de charges (781 - 787 - 791 - 797)		-
	TOTAL	168 419	155 165
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (671-672)	64 178	39 345
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital (675 - 678)	9 709	1 196
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (687)		
	TOTAL	73 888	40 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(F) 94 531	114 624
Impôt sur les bénéfices		(G) 14 989	1 191
EXCEDENTS OU DEFICITS (=E+F-G+H-I)		466 430	1 903 875
CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE	Don en nature (870)		
	Prestations en nature (871)	640 000	639 798
	Bénévolat (875)		
TOTAL	640 000	639 798	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Secours en nature (860)		
	Mise à disposition gratuite des biens (861)	640 000	639 798
	Prestation en nature (862)		
	Personnel bénévole (864)		
TOTAL	640 000	639 798	

1- OBJET SOCIAL – ACTIVITÉ RÉALISÉE – MOYENS MIS EN ŒUVRE

1-1 OBJET SOCIAL

L'article 2 des statuts énonce :

Cette association a pour objet d'assurer :

- de la formation initiale par la gestion d'un centre de formation d'apprentis ;
- de la formation continue ;
- toute formation en lien avec l'activité de l'association.

1-2 ACTIVITÉ RÉALISÉE

La Cité des Formations est un Organisme de formation / centre de formation d'apprentis (OFA) interprofessionnel qui propose des formations, du CAP au BTS dans les filières de l'industrie (carrosserie et peinture automobile, Ascenseurs), de l'hôtellerie-restauration, de la vente et du commerce.

La Cité des Formations propose également des formations continues, pour les salariés d'entreprise et les demandeurs d'emploi.

1.2.1 Effectif total et heures Formation par statut pour l'année 2023 : 1521 contrats

	Détail par nature des formations		
	TOTAL	Apprentissage	Contrats de professionnalisation Formation continue
Nombre d'apprenants	1521 contrats	1363 contrats	158 contrats
Heures formations	353 815 heures	342 956 heures (96,9%)	10 859 heures (3.1%)

1.2.2 Effectif total par secteur d'activité pour l'année 2023

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Effectif total 2023
Industrie (Automobile, Carrosserie)	390
Commerce	337
Hôtellerie Restauration	800
Total général	1521

1.2.3 Effectif par nature de formation au 31/12/2023 : 795 personnes

Détail par nature des titulaires			
TOTAL	Apprentissage	Contrats de professionnalisation	Formation continue
795 personnes	767 apprentis dont 25 stagiaires en « Maintien en formation »	20 stagiaires	8 stagiaires de la formation professionnelle

1.2.4 Effectif par diplôme et par statut au 31/12/2023 comparatif avec le 31/12/2022

	31/12/2023 APPRENTIS	31/12/2022 APPRENTIS
BAC PRO	160	163
BP	58	56
BTS	58	81
CAP	427	441
MC NIVEAU 3	29	45
MC NIVEAU 4	17	14
TITRE HOMOLOGUE NIVEAU 4	18	45
TITRE PROFESSIONNEL NIVEAU 3	0	0
TOTAL PROPRE	767	845

1-3 MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'établissement est administré par un Conseil d'Administration qui élit un bureau et un président. Le conseil d'administration est composé d'élus du Conseil municipal de la Ville de Tours, d'élus de Tours Métropole, de représentants des Chambres Consulaires et des professionnels des métiers représentés au CFA élus pour 3 ans.

La Cité des Formations dispose d'une habilitation délivrée par l'Education Nationale et d'une déclaration d'activité délivrée par le DRIEETS. Pour répondre à ces obligations légales, la Cité Des Formations s'est déclarée OFA en juin 2020 et doit remplir les 14 missions indiquées dans l'article L3261.2 du code du travail (Décret 2019-1143 du 07/11/2019).

Le Renforcement des obligations comptables

La loi de 2018 rappelle l'obligation de présenter une comptabilité distincte pour les organismes de formation qui exercent une double activité (Apprentissage et formation continue) et de déposer chaque années les données de comptabilité analytique conformes aux exigences de France Compétences (Art L.6352-7 et L6231-4 du code du travail). Les comptes 2021 ont été déposés en juillet 2022.

Négociations annuelles obligatoires

- augmentation générale paramétrique + 3% au 1er janvier, soit + 99 487€ annuel
- augmentations individuelles moyennes +2.5% au 1er avril (hors augmentations liées à l'ancienneté) : 30% des salariés concernés
- dotations œuvres sociales : maintien à 1% de la masse salariale brute
- indemnité kilométrique vélo : maintien du plafond de 700€ par an
- remboursement des abonnements de transports en commun de 50% à 75%
- maintien de 30 jours du forfait annuel télétravail (en plus du jour fixe hebdomadaire) avec adaptation des postes de travail (matériel informatique)
- PPV de 1500€, versée en décembre, sans seuil plancher et proratisée durée de travail / durée de présence
- Accord d'intéressement conclu pour une durée de 1 an. Année scolaire 2023/2024 avec 4 critères retenus pour la formule de calcul, comptant chacun pour 25% de la performance et dont le niveau atteint (en %)

Situation Comptable et financière

Résultat excédentaire de 466 430 euros pour l'année 2023, qui se décompose entre :

- Résultat excédentaire pour l'activité Apprentissage : 595 227.51 €
- Résultat déficitaire pour les autres formations : - 128 797.86 €.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Les comptes annuels sont arrêtés selon les méthodes en vigueur. Il a été fait application des principes suivants :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC.

En application de la réglementation comptable du Plan comptable général, et dans le principe de présentation d'image fidèle de nos comptes, les engagements de retraite ont été comptabilisé dans les états financiers de l'année 2023.

La dotation de l'exercice correspondant à la variation 2022/2023 est de 930 €

La mise en place de la sectorisation des activités de l'association a permis, à partir de 2013, de présenter les activités spécifiques au CFA distinctement des activités propres telles que la formation professionnelle continue.



3.2 Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles.

Les dépréciations sont portées dans les comptes de charges (compte 68). En contrepartie, les dépréciations des subventions (ayant financé ces immobilisations) sont portées dans les comptes de produits (comptes 777).

La différence entre le compte 777 et le compte 68 correspond à l'amortissement des investissements financés sur les fonds propres.

3.3 Méthode d'appréhension de la provision pour congés à payer

Au 31 décembre, les droits à congés payés acquis par les salariés du CFA font l'objet d'une provision au bilan. Cette provision est valorisée en tenant compte des accords du personnel validé par le conseil d'administration en séance du 1^{er} avril 2005 et validés par la DDTEFP.

Au 31 décembre, la provision est calculée sur la base de 1/10^{ème} des rémunérations brutes sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre multiplié par 6/5 pour tenir compte de la durée des congés prévus aux accords.

Les salariés ayant quitté le CFA au 31 décembre ne sont pas pris en compte.

3.4 Provision relative à l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt maladie

Au 31 décembre nous avons opté pour une provision pour charges de 38 139€. Cette provision a été calculée selon les choix suivants :

- Salariés présents au 31/12/2023
- Calcul sur la période comprise entre le 01/09/2020 et le 31/08/2023
- Plafonnement à 24 jours par an par salarié
- Conversion du nombre de jours avec le cout horaire chargé au 31/08/2023

4 . INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	47 335			47 335
Fonds propres avec droit de reprise	27 767			27 767
Ecart de réévaluation				
Réserves	3 000 000	1 500 000		4 500 000
Report à nouveau	575 587	403 875		979 462
Résultat de l'exercice	1 903 875	466 430	1 903 875	466 430
Situation nette	5 554 564			6 020 994
Subventions d'investissement	810 883	107 509	136 383	782 009
Total	6 365 447			6 803 003



Affectation du résultat de l'exercice précédent

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		1 903 875

AFFECTATION	Augmentation	Diminution
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 500 000	
Report à nouveau	403 875	
Total Affectations	1 903 875	

4.1 Bilan actif

4.1.1 Immobilisations - mouvements principaux de l'exercice

Le montant total des immobilisations acquises pour l'année 2023 s'élève à 440 268 €.

	ACQUISITIONS	SORTIES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Logiciels	13 856	/
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations techniques Matériel Pédagogique	180 456	11 862
Installations générales et aménagement	172 859	6 240
Matériel de transport	/	/
Matériel de bureau, informatique et mobilier	73 097	/
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	/	/
TOTAL INVESTISSEMENTS 2023	440 268	18 102

Ces investissements ont été financés par :

Origine des financements	2023
Conseil Régional	51 472 €
ANFA	58 337 €
OPCO Mobilité	9 562 €
Auto financement	320 897 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	440 268 €

4.1.2 Immobilisations corporelles – amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 à 10 ans

4.1.3 Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à moins d'un an.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus
Fournisseurs débiteurs	45 700	45 700
Clients et comptes rattachés	1 680 400	1 680 400
Sécurité sociale et autres organismes	/	/
Subvention Région, Etat et autres collectivités	124 933	124 933
Débiteurs divers	173 529	173 529
Charges constatées d'avance	65 110	65 110
TOTAL	2 089 672	2 089 672

4.2 Bilan passif

4.2.1 Dotation initiale

Ce poste retrace au bilan d'entrée les moyens en nature et en espèces qui sont considérés comme des apports en capital et dont l'origine de financement n'a pu être précisée.

4.2.2 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au passif pour leurs valeurs d'origine, diminuées de la quote-part, inscrite au compte de résultat. Elles figurent donc pour leurs montants nets.

4.2.3 Provision pour risques et charges

MONTANT TOTAL DES PROVISIONS	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provision pour risque	18 496	38 139	18 496	38 139
Provisions/Pensions et obligations	157 140	930		158 070

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est estimé à la clôture sur la base des informations suivantes :

- Probabilité de présence du salarié dans le CFA jusqu'à l'âge de la retraite. Le taux de probabilité utilisé intègre la notion de mortalité.
- L'indemnité légale de mise à la retraite selon la grille ci-dessous.

Année d'entrée	Montant de l'indemnité de départ en retraite (en euros)	
	AVANT la réforme	APRÈS la réforme
1974 à 1980	12 000	12 000
1981 à 1987	12 000	12 000
1988 à 1994	12 000	12 000
1995 à 2001	12 000	12 000
2002 à 2008	12 000	12 000
2009 à 2015	12 000	12 000
2016 à 2022	12 000	12 000
2023 à 2029	12 000	12 000
2030 à 2036	12 000	12 000
2037 à 2043	12 000	12 000
2044 à 2050	12 000	12 000
2051 à 2057	12 000	12 000
2058 à 2064	12 000	12 000
2065 à 2071	12 000	12 000
2072 à 2078	12 000	12 000
2079 à 2085	12 000	12 000
2086 à 2092	12 000	12 000
2093 à 2100	12 000	12 000

Sur ces bases et calculé sur 100% des salaires versés par « La Cité des formations », le montant actualisé au taux de 3.70 % qui serait dû, charges sociales incluses, est de 158 070 €.

4.2.5 Charges à payer – Provisions

Postes concernés	Montant	Commentaires
Fournisseurs et comptes rattachés (468)	49 344 €	Factures non parvenues des fournisseurs
Charges de personnel (428)	373 484 €	Provisions pour congés payés + RTT+ intéressement
Dettes fiscales et sociales (438) (448)	201 189 €	Charges/CP Charges/R.TT+ Taxe salaires CSG/CRDS sur intéressement
Avoir à recevoir (419)	23 860 €	Avoirs à recevoir
TOTAL	647 877 €	

4.2.6 Etats des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	99 924 €	99 924 €		
Personnel et comptes rattachés	379 929 €	379 929 €		
Sécurité sociale et organismes sociaux	394 527 €	394 527 €		
Avances/subv Etat	3 500 €	3 500 €		
Taxe apprentissage	78 164 €	78 164 €		
Etat impôt et taxes	21 444 €	21 444 €		
Autres dettes	75 523 €	75 523 €		
Fournisseurs immobilisations	0	0		
TOTAL	1 053 012 €	1 053 012 €		

4.2.7 Les produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 246 725 € au 31/12/2023 et se compose principalement de :

- Décalage pour 2024 des produits de la tarification OPCO sur les contrats d'apprentissage pour 222 360 €
- Projets pour 2024 des subventions mobilité FSE et SAME pour 22 363 €

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5-1 Ventilation des ressources de l'association

➤ Facturation de l'activité « Apprentissage » aux Opérateurs de compétences

Les coûts de formation : 6 358 897€ ont été facturés pour un total de 1363 contrats sur la totalité de l'année 2023 (- 1.01% par rapport à 2022) et répartis sur les 11 opérateurs de compétences (OPCO), financeurs de la formation. Cela représente 84.19 % du total des produits de l'association. La facturation est établie sur la base des NPEC (niveau de prise en charge), selon les règles fixées par France Compétences.

Les frais d'hébergement et de restauration : 73 734 € ont été facturés sur la base d'un forfait de 6 euros par nuitée et 3 euros par repas. Le calcul est établi à partir de la base de données YPAREO et d'un logiciel de comptabilisation des repas effectifs.

Les frais de 1^{er} équipement : 137 532€ versés au titre de la prise en charge des frais de 1^{er} équipement par les OPCO. Les achats sont réalisés par l'association et remboursés sur présentation de facture par l'OPCO de référence, selon les règles définies par chacun d'eux.

Les frais de Mobilité : 41 624 € au titre de 2023. Pris en charge par les OPCO pour un maximum de 1 600€ par Mobilité Internationale.

➤ Autres Activités

Autres conventions de formations : 185 111€ (+39.56 % par rapport à 2022).

Restaurant d'application et garage pédagogique : 197 392 €, soit une augmentation de 32% par rapport à 2022.

Hébergement/ Restauration – Facturation Familles : 203 655€.

➤ Les subventions

Subventions Conseil Régional :

	CF 2023	CF 2022	Evolution	ECART
Subventions Région Echanges Européens	43 118 €	72 446 €	-40.48 %	- 29 328 €
Subvention exceptionnelle	0 €	0 €	0 %	0 €
Total subventions Région	43 118 €	72 446 €	-40.48 %	- 29 328 €

➤ **Les autres ressources**

	CF 2023	CF 2022	Evolution	ECART
Subvention Etat	10 115 €	10 309 €	-1.88 %	-194 €
Taxe apprentissage (7481)	869 €	1 078 €	-19.39 %	- 209 €
Subventions des branches (7483 et 7484)	6 803 €	3 155 €	+ 115.66 %	+3 648 €
Autres subventions (hors 7481-7483-7484)	/	10 000 €	/	- 10 000 €
Total autres Ressources	17 787 €	24 542 €		+6 755 €

LES CHARGES D'EXPLOITATION + 18.61%

Des charges augmentent de 18.61 % par rapport à 2022, soit 1 098 k€. Un budget annuel est voté en Conseil d'Administration chaque année.

5 -2 Ventilation de l'effectif au 31/12/2023

✓ Répartition de l'effectif par statut, en Equivalent Temps Plein (E.T.P) et en nombre (nb.)

	TOTAL E.T.P	TOTAL En nb.	Dont ETP Employés	Dont ETP Cadres	Dont ETP Travailleurs Handicapés
Féminin	54.91	71	51.64	3.27	3.17
Masculin	46.27	61	41.98	4.29	5.53
Total général	101.18	132	93.62	7.56	8.70

✓ Personnel extérieur : 4 intervenant extérieurs : 3 BTS Commerce, 1 TP RC3E, accompagnement URAPEDA apprenti en situation de Handicap sur le 1^{er} semestre 2023 et externalisation de l'entretien de l'internat et des bâtiments administratifs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS :

Les dirigeants de l'association ne sont pas rémunérés. Les rémunérations allouées aux 3 plus hauts cadres s'élèvent à 250 886.64€ charges patronales incluses.

6. ENGAGEMENT HORS BILAN

6.1 Ressources non utilisées à la clôture de l'exercice

RESSOURCES TAXE D'APPRENTISSAGE	2023	2022	2021	2020
Collecte Taxe d'apprentissage	/	9 090	31 302	16 154
Dons en nature	870	1 078	11 338	2 017
Report Taxe d'apprentissage	78 164	78 164	78 164	157 455
Total FA disponible	79 034	88 332	120 804	175 626

CONTRIBUTION TA DEPENSES DU CFA				
Financement de l'investissement	/	9 090	34 254	97 515
Charges de fonctionnement	870	1 078	8 385	663
Report Taxe d'apprentissage				
Total contribution FA	870	10 168	42 639	98 178
FONDS DE REVENUE TAXE D'APPRENTISSAGE	78 164	78 164	78 165	78 164